

## Impôts, taxes et factures diverses

### Modalités d'encaissement pour 2026

Le service des finances propose les modalités d'encaissement suivantes pour l'année 2026 :

#### 1. Impôt communal 2026

- Payable en 9 tranches (env. 100%) du 30.06.2026 au 28.02.2027
- Le TGEÇO (terme général d'échéance communal) : 30.06.2027
- Les taux selon l'ordonnance DFIN du 7 novembre 2014 (version entrée en vigueur le 01.01.2026) relative à la perception des créances fiscales, soit :  
4.00% pour l'intérêt moratoire  
0.00% d'intérêt rémunérateur bonifié sur les acomptes payés de manière anticipée y compris en un seul versement  
0.25% sur les montants payés en trop lors du décompte

Il n'y a pas d'encaissement, ni bonification d'intérêts en-dessous d'un montant calculé d'intérêt de CHF 10.00.  
Tolérance générale fixée à 10 jours.

#### 2. Contribution immobilière 2026

A facturer en septembre avec échéance au 30.11.2026 (possibilité de payer en 2x au 31.10 et au 30.11. sans frais)

#### 3. Taxes non-pompier 2026

A facturer en janvier 2027 avec échéance à 30 jours (réception des attestations d'étudiants/apprentis acceptée jusqu'à fin février 2027).

#### 4. Factures d'eau/épuration

Facturation d'un acompte 50% de la facture finale de 2025 en juillet 2026 et décompte final, suite aux relevés des compteurs, en janvier 2027  
**Factures (acompte et finale) envoyées aux propriétaires inscrits au Registre foncier.**

#### 5. Facturation des déchets

Prévoir la facturation fin novembre 2026 (sans les kg déposés en décembre)

#### 6. Taxe pour la détention d'un chien

Selon le règlement communal, la taxe est fixée à CHF 75.- par chien pour l'année 2026.  
A facturer en septembre avec échéance à 30 jours (envoi avec les factures de la contribution immobilière)  
Aucune facturation si le chien est mort ou départ dans le 1<sup>er</sup> trimestre ou pour les arrivées durant le 4<sup>ème</sup> trimestre

#### 7. Frais de rappels

- 1<sup>er</sup> rappel : CHF 0.00
- 2<sup>ème</sup> rappel : CHF 20.00
- 3<sup>ème</sup> rappel - Dernier avis avant poursuite courrier APrioritaire : CHF 40.00

Approuvées en séance du Conseil communal le 12 janvier 2026

Le Syndic  
Patrick Gendre



La Secrétaire  
Anne Caille